

Facture

Contactez-nous:Service clients: info@travaux.com

Claudio Rafael
Rafael Claudio
2 Avenue de la République
46130 Biars-sur-Cère
Numéro de SIREN: 818452575

Consommation du 30/01/2026 au 27/02/2026: 12 demandes - prestation de services

Consommation 30/01/2026: Numéro de projet 3439743 (Pose ou rénovation d'une terrasse en bois)	40,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-40,00 €
Consommation 02/02/2026: Numéro de projet 3442671 (Petits travaux d'électricité)	18,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-18,00 €
Consommation 02/02/2026: Numéro de projet 3442697 (Petits travaux de maçonnerie)	29,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-29,00 €
Consommation 06/02/2026: Numéro de projet 3449472 (Chauffe-eau)	43,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-43,00 €
Consommation 10/02/2026: Numéro de projet 3454117 (Elagage)	32,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-32,00 €
Consommation 12/02/2026: Numéro de projet 3457528 (Crepis ou enduit de façade)	34,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-34,00 €
Consommation 14/02/2026: Numéro de projet 3461674 (Gros oeuvre)	42,00 €
Crédit d'abonnement prépayé	-4,00 €
Consommation 15/02/2026: Numéro de projet 3462161 (Divers petits travaux)	5,00 €
Consommation 16/02/2026: Numéro de projet 3465115 (Elagage)	32,00 €
Consommation 17/02/2026: Numéro de projet 3465223 (Sol béton)	30,00 €
Consommation 23/02/2026: Numéro de projet 3474586 (Terrassement)	38,00 €
Consommation 27/02/2026: Numéro de projet 3482926 (Construction garage)	43,00 €

Abonnements

Prépaiement abonnement mensuel (28/02/2026 - 29/03/2026): Pack 200 139,00 €

Total H.T.	325,00 €
T.V.A. (20.0%)	65,00 €

Total T.T.C.

Échéance: 01/03/2026. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

390,00 €

Vous pouvez également payer le montant dû par virement bancaire. Scannez le code QR pour payer en toute sécurité par l'intermédiaire de notre prestataire de paiement.



Extrait de nos Conditions Générales de Ventes

Article 3.5 Pénalité et intérêts de retard sur le paiement des Marchés

"Tout retard ou défaut de paiement de(s) Marché(s) transmis entraînera automatiquement la facturation d'une indemnité de 40 euros TTC pour frais de recouvrement et donnera lieu au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux d'un pourcent (1%) du montant restant dû et ce, par jour de retard à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à son parfait règlement, et ce, même en l'absence d'une mise en demeure préalable."